



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal Séance du 05 Juin 2026

Sous la présidence de Monsieur Dominique SENGELIN, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures 00

Présents :

Adjoints : Gilles LITZLER – Ginette HELL

Conseillers Municipaux :

Bernard MUNCK – Vincent MECKER – Mylène GENIN - Tania SCHMITT -
Cindy LITZLER – Manuel GROSGUTH – Dominique MULLER - Nicolas PRAT
– Stéphane MECKER – Florent SCHMITT

Absents excusés : Claudine BISEL procuration à Cindy LITZLER
Charles GUGENBERGER procuration à Mylène GENIN
Sylviane HELL procuration à Ginette HELL
Ghislaine DAUBIER procuration à Nicolas PRAT
Laure ANGLY procuration à Stéphane MECKER

Absente excusée : Daniela FUENFSCHILLING

Ordre du jour :

1. Election des Sénateurs – Désignation des Délégués et leurs suppléants

- VU le Code Electoral
- Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs
- Vu l'instruction N° INTP2611651C du 06 Mai 2026 relative à la désignation des délégués des Conseils Municipaux et de leurs suppléants
- Vu l'arrêté préfectoral du 30 avril 2026 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants des conseils municipaux à élire

Mise en place du bureau électoral

Madame Cindy LITZLER a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré **TREIZE (13)** conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT¹ était remplie.

Monsieur le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir

Monsieur Florent SCHMITT et Madame Ginette HELL, Messieurs Dominique MULLER et Nicolas PRAT

Mode de scrutin

Monsieur le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel².

Monsieur le Maire a rappelé que les membres du conseil municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élus membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants (art. L.O. 286-1 du code électoral).

Monsieur le Maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le cas échéant l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal devait élire **CINQ (5)** délégués et **TROIS (3)** suppléants.

Avant l'ouverture du scrutin, Monsieur le Maire a constaté que 1 liste de candidats avait été déposée.

La liste de Monsieur SENDELIN Dominique est composée par :

M. Dominique SENDELIN, Mme Claudine BISEL, M. Gilles LITZLER, Mme Ginette HELL, M. Nicolas PRAT, Mme Tania SCHMITT, M. Charles GUGENBERGER, Mme Cindy LITZLER

Élection des délégués (ou délégués supplémentaires) et des suppléants

Résultats de l'élection

a. Nombre de conseillers présents et représentés	18
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	18
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	1
f. Nombre de suffrages exprimés [c - (d + e)]	17

CANDIDAT TÊTE DE LISTE	Suffrages obtenus	Nombre de délégués obtenus	Nombre de suppléants obtenus
SENGELIN Dominique	17	5	3

1.1. Proclamation des élus

Monsieur le Maire a proclamé élus délégués :

M. Dominique SENDELIN, Mme Claudine BISEL, M. Gilles LITZLER, Mme Ginette HELL, M. Nicolas PRAT

Monsieur le Maire a proclamé suppléants :

Mme Tania SCHMITT, M. Charles GUGENBERGER, Mme Cindy LITZLER

Monsieur le Maire a constaté le refus de 0 délégué(s) après la proclamation de leur élection

Plus personne ne demandant la parole, la séance est close à 20 heures 40.